

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-01.250-0004357.2025.004		 <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom INTERCHIMIE Adresse ZAC DU PARC 13 RUE LOUIS BLERIOT 13 RUE LOUIS BLERIOT 77290 Compans Pays France Code ISO FR				
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs <ul style="list-style-type: none"> • Préparation • Distribution / Mise sur le marché • Stockage • Importation 		I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité ECOCERT FRANCE (FR-BIO-01) Adresse B.P. 47, 32600, L'Isle-Jourdain Pays France Code ISO FR		
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production <ul style="list-style-type: none"> • (b) Animaux et produits animaux non transformés Méthode de production: <ul style="list-style-type: none"> – production biologique, sauf durant la période de conversion – production biologique avec une production non biologique • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: <ul style="list-style-type: none"> – production de produits biologiques – production biologique avec une production non biologique 				
	<p>Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.</p>				
	I.7 Date, lieu Date 05 décembre 2025 15:24:54 +01 (Europe/Brussels) Lieu L'Isle-Jourdain (FR)		I.8 Validité Certificat valable du 04/12/2025 au 31/03/2027		

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Additifs: Glycérine	Biologique
	Huiles et graisses végétales: Beurre de Karité	Biologique
	Huiles et graisses végétales: Beurre de cacao	Biologique
	Huiles et graisses végétales: Huile d'amande douce raffinée	Biologique
	Huiles et graisses végétales: Huile d'argan vierge	Biologique
	Huiles et graisses végétales: Huile d'avocat	Biologique
	Huiles et graisses végétales: Huile d'olive	Biologique
	Huiles et graisses végétales: Huile d'onagre	Biologique
	Huiles et graisses végétales: Huile de bourrache brute	Biologique
	Huiles et graisses végétales: Huile de chanvre	Biologique
	Huiles et graisses végétales: Huile de colza	Biologique
	Huiles et graisses végétales: Huile de jojoba vierge bio	Biologique
	Huiles et graisses végétales: Huile de macadamia raffinée	Biologique
	Huiles et graisses végétales: Huile de moringa	Biologique
	Huiles et graisses végétales: Huile de noix de coco raffinée	Biologique
	Huiles et graisses végétales: Huile de palme	Biologique
	Huiles et graisses végétales: Huile de rosier muscat	Biologique
	Huiles et graisses végétales: Huile de tournesol	Biologique
	Huiles et graisses végétales: Tri-Caprylate / Caprate de glycerol (TCM)	Biologique
	Huiles et graisses végétales: huile de carthame	Biologique
	Huiles et graisses végétales: huile de noix de coco vierge	Biologique
	Huiles et graisses végétales: huile de sésame	Biologique
	Huiles, graisses végétales et dérivés	Biologique
	Miels et dérivés de la ruche: Cire d'abeille	Biologique
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
Activité	Description de l'activité ou des activités visées à la partie I, point 5	
Stockage	Stockage de produits conditionnés scellés	• Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
Nom de l'organisme d'accréditation	COFRAC	
Hyperlien vers le certificat d'accréditation	https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0035.pdf	

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques

II.9 Autres informations

Seule la version électronique du certificat disponible au lien suivant :
[<https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt/directory/publication/organic-operator/index>] fait foi.

DÉLIVRÉ